



**COUR D'APPEL AIX-EN-PROVENCE**

Tribunal de grande instance de Marseille

La Présidente du Tribunal

Marseille, le 18 septembre 2019

Mme Laurence GAYTE  
Députée des Pyrénées-Orientales  
3<sup>ème</sup> circonscription

Mme la Députée,

Par votre lettre du 16 septembre dernier vous avez souhaité appeler mon attention sur la fermeture de la ligne ferroviaire Perpignan-Villefranche suite à l'accident du 14 décembre 2017.

Ainsi que vous l'observez, cette ligne a été placée sous scellés et fermée à la circulation des trains pendant le temps de la réalisation des expertises ordonnées par les juges d'instruction saisis du dossier au pôle « accidents collectifs » du tribunal de grande instance de Marseille.

En accord avec les magistrats instructeurs, je suis en mesure de vous indiquer que les rapports d'expertises devant être déposés avant la fin de ce mois, la restitution de la ligne à la SNCF pourra avoir lieu dans les prochaines semaines.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de ma haute considération.

**La Présidente du Tribunal**

**Isabelle GORCE**